



LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2025

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2025

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-5
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits des dons reçus et des contributions parentales pour des activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. En conséquence, mon audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons et des contributions parentales reçus pour des activités de financement, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et au 31 mars 2024 et de l'actif net du 1er avril au 31 mars 2025 et 2024

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada, et je suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombe selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard des états financiers

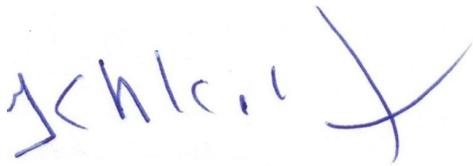
Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et met en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme ;
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation ;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.



KENDI KHIREDDINE CPA INC. ¹

Montréal, 22 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A131979

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Subvention Agence SSS de Montréal, Subvention PSOC	224 587	213 807
Entente spécifique CIUSSS	121 829	119 014
Subvention fédérale Programme Emploi Été	18 238	22 447
Contribution parentale	71 994	69 824
Subvention sport et loisir	14 124	10 024
Dons	6 964	12 385
Ville de Montréal – Programme PALM	6 398	6 399
Intérêts	4 080	4 011
Membership	-	420
Programme soutien aux bénévoles	2 000	-
Autres	-	872
	470 214	459 203
 CHARGES		
Salaires et charges sociales	393 882	381 866
Loyer	14 760	14 100
Matériel éducatif	11 041	9 059
Honoraires professionnels	10 389	9 688
Frais de bureau	5 077	4 863
Assurances	4 105	3 913
Télécommunications	2 039	1 356
Frais bancaires	1 899	1 743
Chauffage et électricité	1 889	1 800
Entretien et réparations	1 000	939
	446 081	429 327
 EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	 24 133	 29 876

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025		2024	
	Fonds affectés aux projets	Non affectés (note 8)	Total	Total
	\$		\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	38 000	106 428	144 428	114 552
Excédent des produits sur les charges	-	24 133	24 133	29 876
Utilisation des affectations	(2 000)	2 000	-	-
Affectation de l'exercice	28 000	(28 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>64 000</u>	<u>104 561</u>	<u>168 561</u>	<u>144 428</u>

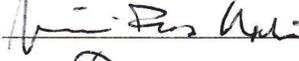
LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

BILAN

AU 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	191 814	169 091
Débiteurs (note 4)	1 766	1 837
Frais payés d'avance	938	546
	<u>194 518</u>	<u>171 474</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	24 697	24 851
Revenus reportés	1 260	2 195
	<u>25 957</u>	<u>27 046</u>
ACTIFS NETS		
AFFECTÉS (note 8)	64 000	38 000
NON AFFECTÉS	<u>104 561</u>	<u>106 428</u>
	<u>168 561</u>	<u>144 428</u>
	<u>194 518</u>	<u>171 474</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	24 133	29 876
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	71	2 135
Frais payés d'avance	(392)	-
Créditeurs	(154)	7 497
Revenus reportés	(935)	(3 817)
 AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	 22 723	 35 693
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	169 091	133 398
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	191 814	169 091

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse.

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

1- STATUTS CONTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE est un organisme sans but lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 30 mars 1999. Sa mission est d'offrir un support aux parents d'enfants atteints d'un handicap, Il a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré et est exempté de l'impôt sur le revenu.

2- PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons sont constatés à titre de revenus durant l'exercice où ils sont perçus. Les revenus liés à une activité de financement sont constatés à titre de revenus durant l'exercice où les activités de financement ont lieu. Les contributions parentales sont constatées à titre de revenus lorsque le service de répit est rendu.

Les dons reçus sous forme de biens ou de services, pour lesquels des reçus officiels aux fins d'impôt sont émis, sont comptabilisés à l'ajuste valeur de marché des biens et services reçus.

Aide Gouvernementale

L'aide gouvernementale sous forme de subvention est comptabilisée à titre de subvention au moment où celui-ci est accordé à l'organisme. L'aide est comptabilisée avec les autres produits car elle est liée à des charges courantes. Il s'agit principalement de subventions salariales.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent de nombreuses heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2- PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ces actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3- IMMOBILISATIONS IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Le coût des immobilisations détenues par l'organisme est le suivant :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Améliorations locatives	147 087	147 087
Mobilier et équipement	24 676	24 676
Équipement informatique	13 464	13 464
	<u>185 227</u>	<u>185 227</u>

4- DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Clients	75	385
Taxes à la consommation à recevoir	1 691	1 452
	<u>1 766</u>	<u>1 837</u>

5- CRÉDITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fournisseurs	3 392	2 493
Salaires et vacances	21 305	22 358
	<u>24 697</u>	<u>24 851</u>

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

6- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La société a signé un bail avec la Fondation Yvon Lamarre échéant le 30 juin 2028. Le loyer est fixé à 1 200 \$ par mois jusqu'à juin 2024 et de 1 240 \$ par mois à partir de juillet 2024 et la société est responsable de l'électricité et du chauffage de l'immeuble situé au 9281 14e Avenue, Montréal, Québec, H1Z 3V4. Le bail est renouvelable annuellement pour une période de 5 ans, tant et aussi longtemps que Maison de Répit La Ressource offrira des services de jours à des personnes présentant une D.I ou un T.S.A. et des services de répit à la famille (répit de nuit) durant les fins de semaine. Si La Maison Répit La Ressource n'offrait plus ces services, elle s'engage à mettre fin à son bail.

7- OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, l'organisme a effectué 100 % de ses opérations avec ses membres.

8- ACTIFS NETS AFFECTÉS

Le conseil d'administration a résolu d'affecter des montants pour la réalisation de projets. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation internes à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration. Le détail des affectations et utilisations de l'exercice terminé le 31 mars 2025 sont répartis comme suit :

	Solde au 31 mars 2024	Affectation de l'exercice	Utilisation de l'exercice	Solde au 31 mars 2025
Manger en santé	8 000	-	2 000	6 000
Mobiliers, matériels et aménagement des lieux	5 000	-	-	5 000
Équipements informatiques	15 000	17 000	-	32 000
Projets pilotes de répit (à l'extérieur et les vendredis)	10 000	1 000	-	11 000
Personnel et familles (équipes, formations, rencontres)	-	8 000	-	8 000
Défibrillateur	-	2 000	-	2 000
	<u>38 000</u>	<u>28 000</u>	<u>2 000</u>	<u>64 000</u>

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux clients et aux taxes de consommations à recevoir.

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

9- INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses risques créditeurs.